

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 8 décembre 2014, à 19 heures 10 à laquelle étaient présents le maire, Claude N. Morin, les conseillères et les conseillers suivants : Linda Morin, Laurie Soulard, Suzie Domingue, Patrick Morin, Louis Proulx et Ghislain Brunet. Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt.

Le conseiller Patrick Morin quitte la séance à 20 h au point 19.

1. Ouverture de la séance par le maire, Claude N. Morin.

2014-12-210

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014;
4. Approbation des comptes :
 - Liste des chèques au montant de 549 801,82 \$;
 - Liste des salaires au montant de 48 576,98 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de novembre 2014;
7. Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux;
8. Participation financière à Corporation du transport public adapté d'Abitibi-Ouest pour l'année 2015;
9. Augmentation des salaires et de l'échelle salariale pour l'année 2015 et signataires des annexes aux contrats de travail;
10. Vente pour taxes;
11. Société d'habitation du Québec (OMH) :
 - a) Adoption du budget révisé 2014;
 - b) Adoption du budget 2015;
12. Adoption du budget de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'année 2015;
13. Adoption du budget de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'année 2015;
14. Position sur la régionalisation et décentralisation des lieux de pouvoirs et des effectifs du gouvernement du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
15. Déploiement du modèle de gouvernance et de service en Abitibi-Témiscamingue;
16. Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue;
17. Signalisation 7^e avenue Ouest et est : arrêt avancé;
18. Appui financier - Comité des Loisirs de Colombourg – Soirée du Bye Bye;
19. Lettre d'appui au Carrefour Jeunesse emploi;

20. Modalités du transfert de la taxe d'accise;
21. Publication des prévisions budgétaires et du programme des dépenses en immobilisations;
22. Assignation par monsieur le maire des dossiers aux élus;
23. Vente de terrain – 9023-5490 Québec inc. (Résidence Doré);
24. Demande de madame Marilyn Macameau – Rôle locatif;
25. Demande pour autorisation de construire sur le lot situé au 32, 8^e Avenue Ouest;
26. Adoption du plan d'action de réduction des gaz à effet de serre;
27. Signataire pour les demandes de subvention à emploi Québec;
28. Partenariat financier avec l'OPP Macamic:
 - a) Appui financier pour le dîner de Noël;
 - b) Appui financier pour les diverses activités
29. Demande d'appui financier - Commission scolaire du Lac-Abitibi École Dagenais;
30. Rapport des comités;
31. Questions diverses;
32. Période de questions;
33. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 24 et 26 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2014-12-211

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-212

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les items suivants sont acceptés :

- a) Listes des chèques au montant de 549 801,82 \$;
- b) Liste des salaires au montant total de 48 576,98 \$;

Adoptée à l'unanimité

5. **Période de questions**

Monsieur Lucien Nicol désire avoir les résultats des soumissions pour le tracteur sur chenilles et les compresseurs. La secrétaire-trésorière, Joelle Rancourt l'informe des soumissions reçues et des montants soumissionnés.

6. **Correspondance reçue et envoyée de novembre 2014**

L'adjointe à la direction générale, Joelle Rancourt donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de novembre 2014.

7. **Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le registre public des déclarations des élus municipaux, tel que prévu à la Loi.

2014-12-213

8. **PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DU TRANSPORT PUBLIC ADAPTÉ D'ABITIBI-OUEST POUR L'ANNÉE 2015**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte sa contribution à la Corporation du transport public adapté au montant 13 931 \$ pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-214

9. **AUGMENTATION DES SALAIRES ET DE L'ÉCHELLE SALARIALE POUR L'ANNÉE 2015 ET SIGNATAIRES DES ANNEXES AUX CONTRATS DE TRAVAIL**

Suite aux séances de travail pour la préparation du budget 2015 de la municipalité et lors de laquelle il y a eu le dépôt du rapport budgétaire 2014 incluant les prévisions budgétaires 2015 et dans lequel on y retrouve les salaires, les avantages sociaux et monétaires qui ont été consentis aux employés de la municipalité pour l'année 2014 et ceux qui seront payés aux employés après ajustement final des dits tableaux pour l'année 2015 selon les modalités qui suivent ci-dessous, à savoir :

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Patrick Morin et résolu :

QU' : Une augmentation de salaire représentant 2,4 % soit octroyée aux employés de la Ville de Macamic pour l'année 2015.

L'augmentation accordée aux employés pourra, à leur discrétion, être appliquée soit sur le salaire ou sur le régime de retraite ou les deux, le cas échéant.

QUE : L'augmentation et la mise à jour de l'échelle salariale de la firme Management 360 inc. soient ajustées du même pourcentage et applicables en 2015 et que le directeur général est mandaté pour sa gestion et sa mise en application.

QU' : Une augmentation de salaire représentant 2,4 % soit octroyée aux élus de la Ville de Macamic pour l'année 2015.

QUE : Le maire, Claude N. Morin ou le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé à signer les annexes au contrat de travail des employés de la municipalité.

QUE : Le maire, Claude N. Morin et le conseiller responsable de ce dossier, Patrick Morin soient autorisés à signer le tableau détaillé des salaires et des avantages sociaux et monétaires qui ont été consentis aux employés de la municipalité pour l'année 2015 ainsi que pour les heures accumulées des employés au 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-215

10. **VENTE POUR TAXES**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les propriétés suivantes soient inscrites sur la liste de vente pour taxes :

| Matricule | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | Intérêts | Total |
|--------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| 4101 36 7027 | 1331,90 \$ | 1 285,17 \$ | 1 291,24 \$ | 1 202,00 \$ | 654,01 \$ | 5 764,32 \$ |
| 4101 39 1866 | | 487,07 \$ | 1 419,92 \$ | 1 393,97 \$ | 240,41 \$ | 3 541,37 \$ |
| 3701 62 7789 | | | 168,07 \$ | 108,47 \$ | 71,85 \$ | 348,39 \$ |
| 4102 60 3819 | 97,50 \$ | 701,25 \$ | 704,50 \$ | 702,12 \$ | 498,29 \$ | 2 703,66 \$ |
| 3703 26 8681 | | 990,91 \$ | 1 031,87 \$ | 1 061,42 \$ | 885,31 \$ | 3 969,51 \$ |
| TOTAL | 1 429,40 \$ | 3 464,40 \$ | 4 615,60 \$ | 4 467,98 \$ | 2 349,87 \$ | 16 327,25 \$ |

QUE : Me Nicole Breton, secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, ainsi que Denis Bédard, directeur général ou Joëlle Rancourt, secrétaire-trésorière adjointe, soit mandatée pour effectuer les démarches de la vente pour taxes.

QUE : Ces personnes soient autorisées à signer tout document nécessaire pour et au nom de la Ville de Macamic dans le dossier des ventes pour taxes.

Adoptée à l'unanimité.

11. **Société d'habitation du Québec (OMH)**

2014-12-216

a) **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2014 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (OMH)**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année 2014 soit adopté avec une contribution de la municipalité de 15 201 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-217

b) **ADOPTION DU BUDGET 2015 DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (OMH)**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le budget de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année 2015 soit adopté avec une contribution de la municipalité de 21 363 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-218

12. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE ROUSSILLON**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Le budget d'administration et les salaires annuels de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'année 2015 totalisant un montant de 190 700 \$ soient acceptés.

QUE : Ce budget représente pour la Ville de Macamic les quotes-parts suivantes :

| | | |
|--------------|----------|----------------------|
| Opérations | : | 123 412,88 \$ |
| Salaires | : | 15 272,07 \$ |
| TOTAL | : | 138 686,95 \$ |

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-219

13. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le budget total de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'année 2015 au montant de 133 788 \$ soit accepté avec une augmentation de salaire de 2,4 %.

QUE : Ce budget représente pour la Ville de Macamic les quotes-parts suivantes :

Opérations : 66 804,45 \$

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-220

14. **POSITION S U R LA RÉGIONALISATION ET DÉCENTRALISATION DES LIEUX DE POUVOIRS ET DES EFFECTIFS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN ABIBITI-TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble du territoire québécois et de s'assurer que l'ensemble des régions soit partie prenante à la prospérité du Québec;

CONSIDÉRANT la contribution de l'Abitibi-Témiscamingue au développement du Québec, notamment du Nord-du-Québec, tant par son expertise que ses richesses naturelles;

CONSIDÉRANT les particularités de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment la densité de population, la prépondérance des industries liées aux ressources naturelles, les premières nations, la contribution des quatre MRC et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT la nécessaire adaptation des normes et programmes aux réalités de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs sur l'ensemble du territoire québécois, tant par la régionalisation, la décentralisation que la déconcentration;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant de toutes les régions du Québec pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de toutes les régions du Québec, tant en matière de gouvernance administrative que politique;

CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter partout au Québec.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu de recommander de :

- 1) exiger du gouvernement du Québec de préserver l'autonomie, la capacité d'agir et de décider des organisations et ministères présents en Abitibi-Témiscamingue dans le cadre de la révision des programmes gouvernementaux;
- 2) exiger du gouvernement du Québec, qu'à titre d'interlocuteur privilégié, la CRÉ de l'Abitibi-Témiscamingue soit partie prenante en contribuant à la modulation et l'adaptation des normes et programmes aux réalités de la région et de connaître les plans du gouvernement du Québec en matière de desserte des services gouvernementaux aux régions;
- 3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés à Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-221

15. **DÉPLOIEMENT DU MODÈLE DE GOUVERNANCE ET DE SERVICE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité financière de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance d'occuper l'ensemble de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de s'assurer que l'ensemble des MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda soient parties prenantes de la prospérité de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés aux organismes et ministères du gouvernement du Québec et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT que les moyens de communication actuels permettent au gouvernement du Québec d'installer ses effectifs dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l'Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT l'avantage significatif que procure la possibilité de recruter du personnel de qualité sur tout le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu de recommander de :

- 1) exiger du gouvernement du Québec de respecter notre modèle de développement décentralisé régionalement, par le déploiement des cadres et des effectifs, des centres de service et centres décisionnels dans les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda, et ce, pour l'ensemble des organisations et ministères;
- 2) communiquer cette orientation aux organisations de l'Abitibi-Témiscamingue;
- 3) réagir vigoureusement si des pouvoirs, des cadres ou des effectifs étaient centralisés en région sans respecter notre modèle décentralisé.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-222

16. **CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale n'adhère pas à la nouvelle structure proposée sans avoir eu au préalable le portrait économique et l'analyse de ses impacts sur la desserte territoriale;

CONSIDÉRANT que la Conférence régionale est l'intervenante privilégiée du gouvernement du Québec en matière de développement régional;

CONSIDÉRANT que nous reconnaissons l'importance de revoir les programmes et structures afin de respecter la capacité de l'État québécois à assumer son rôle actuellement et dans le futur;

CONSIDÉRANT l'importance de créer un CISS régionale qui saura prendre en considération les préoccupations de la population de l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et répondre à leurs besoins;

CONSIDÉRANT la contribution des quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda au développement de la région;

CONSIDÉRANT les particularités des quatre MRC de l’Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT la qualité des emplois associés au CISSS et leurs impacts dans le dynamisme économique, social et culturel des quatre MRC de l’Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l’opportunité qu’offrent les moyens de communication afin d’établir des effectifs dans les quatre MRC de l’Abitibi-Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

CONSIDÉRANT l’importance de mettre à contribution des individus provenant des quatre MRC de l’Abitibi-Témiscamingue et de la Ville de Rouyn-Noranda pour leurs connaissances, afin de tenir compte des particularités de tous les territoires dans le développement de l’Abitibi-Témiscamingue, tant en matière de gouvernance administrative, citoyenne que politique;

CONSIDÉRANT l’importance de continuer à offrir les spécialisations dans les différents territoires, dont les quatre MRC et la Ville de Rouyn-Noranda, et poursuivre le développement de chacune de ces spécialisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu de recommander de :

- 1) de demander au gouvernement du Québec que les membres du conseil d’administration du CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 2) que des mesures soient prises afin que les membres des comités du CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue proviennent équitablement des cinq territoires;
- 3) que les cadres et cadres supérieurs ainsi que les fonctions, services et départements soient équitablement répartis dans les cinq territoires;
- 4) que les immobilisations déjà utilisées dans les cinq territoires servent à loger les fonctions, services et départements afin de diminuer les coûts;
- 5) de respecter les spécialisations historiques de chacune des neuf organisations de santé fusionnée et voir à des investissements équitables dans le futur dans les cinq territoires;
- 6) que chaque rapport annuel du CISSS de l’Abitibi-Témiscamingue fasse état des cinq éléments précédents.

Adoptée à l’unanimité.

2014-12-223 17. **SIGNALISATION 7^E AVENUE OUEST ET EST : ARRÊT AVANCÉ**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : Une demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin qu'il fasse installer une signalisation avancée pour deux arrêts obligatoires pour les intersections de la route 111 et la jonction de la route 101.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-224 18. **APPUI FINANCIER AU COMITÉ DES LOISIRS DE COLOMBOURG – SOIRÉE BYE BYE**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : Un montant de 600 \$ sera versé en janvier 2015 au Comité des loisirs de Colombourg pour l'organisation du Bye Bye 2014.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Patrick Morin quitte la séance, il est 20 h.

2014-12-225 19. **LETTRE D'APPUI AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : Une lettre soit envoyée à Carrefour Jeunesse Emploi afin que ce dernier conserve son mandat tel quel.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-226 20. **MODALITÉS DU TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

- QUE : La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
- QUE : La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.
- QUE : La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
- QUE : La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme.
- QUE : La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-227

21. **PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET DU PROGRAMME DES DÉPENSES**

Attendu qu'en vertu de l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut décider du mode de distribution de ces documents;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

- QUE : Les prévisions budgétaires et le programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2015 soient publiés dans le journal Info-Mak, édition du 12 février 2015.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-228

22. **ASSIGNATION PAR MONSIEUR LE MAIRE DES DOSSIERS AUX ÉLUS**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les dossiers de la municipalité soient assignés aux personnes suivantes :

Comité consultatif d'urbanisme

Délégués : Linda Morin
Ghislain Brunet

Conseil d'administration de l'O.M.H.

Déléguée : Laurie Soulard

Corporation de développement de Macamic

Délégué : Louis Proulx

Commission des Loisirs et culture de la Ville de Macamic inc.

Délégué : Patrick Morin
Substitut : Louis Proulx

Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon (la rémunération est versée par la Régie)

Déléguée : Laurie Soulard
Délégué substitut : Patrick Morin

Corporation du transport public adapté

Déléguée : Madame Murielle Lessard

Commission de toponymie de la Ville de Macamic

À venir si besoin

Comité de la sécurité publique de la MRC d'Abitibi-Ouest

Délégué : Monsieur Claude N. Morin

Comité d'école à titre de représentant de la communauté

À venir si besoin

Dossiers des lots intramunicipaux et épars

Délégué : Ghislain Brunet

Comité des ressources humaines de la municipalité

Délégué : Patrick Morin
Déléguée substitut : Suzie Domingue

Maire ou maire suppléant au sein de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest (MRC d'Abitibi-Ouest)

Maire suppléant : Ghislain Brunet

Ville de Macamic

Maire suppléant : Ghislain Brunet

Dossiers de la bibliothèque et CRSBP

Déléguée : Linda Morin

Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon

Délégué : Ghislain Brunet
Délégué substitut : Patrick Morin

Comité de la politique familiale et comité MADA (Ville de Macamic)

Déléguée : Suzie Domingue

Comité du lac Macamic

Délégué : Ghislain Brunet

Comité du 100^e

Déléguée : Suzie Domingue
Délégué substitut : Patrick Morin

Comité des nouveaux arrivants et de réjouissance

Déléguée : Linda Morin

MADA – MRC d'Abitibi-Ouest

Déléguée : Suzie Domingue

Voirie municipale et eau potable

Délégué : Louis Proulx

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-229

23. VENTE DE TERRAIN – 9023-5490 QUÉBEC INC. (RÉSIDENCE DORÉ)

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic vend à 9023-5490 Québec inc. (Résidence Doré) le lot 5 600 503 d'une superficie de 1 020,8 mètres carrés. Cette vente est faite au prix de 15 000 \$ plus taxes sans garantie légale.

QUE : Le maire, Claude N. Morin et l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Macamic tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

QUE : Cette résolution abroge la résolution No 2014-09-133.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-230

Aucune résolution pour ce numéro.

2014-12-231

25. DEMANDE POUR AUTORISATION DE CONSTRUIRE SUR LE LOT SITUÉ AU 32, 8^E AVENUE OUEST

ATTENDU QUE la présente demande est pour la reconstruction d'une résidence qui a été détruite par un incendie le 9 juin 2014, sur le lot 4 729 635, situé au 32, 8^e Avenue Ouest dont la largeur est de 15,24 mètres au lieu de 18,5 mètres tel que décrit dans les règlements de la ville.

ATTENDU QUE selon le rôle d'évaluation la résidence détruite par l'incendie a été construite en 1924, donc, avant l'entrée en vigueur des règlements de la Ville;

ATTENDU QUE la profondeur et la superficie totale respectent la réglementation municipale;

ATTENDU QUE la reconstruction d'une résidence sur ce lot ne causerait aucun préjudice au voisinage étant donné qu'il y a toujours eu présence d'une résidence à cette adresse;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la reconstruction d'une résidence sur le lot 4 729 635 situé au 32, 8^e Avenue Ouest à Macamic, et ce, selon les normes d'implantation de la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-232

26. **ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le plan d'action de réduction des gaz à effet de serre.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-233

27. **SIGNATAIRE POUR LES DEMANDES DE SUBVENTION À EMPLOI-QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate monsieur Pier-Olivier Cotnoir à demander et signer les documents nécessaires aux demandes de subvention auprès d'Emploi-Québec.

Adoptée à l'unanimité.

28. **Partenariat financier avec l'OPP Macamic**

2014-12-234

a) **PARTENARIAT FINANCIER POUR LE DÎNER DE NOËL**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QU' : Un montant de 500 \$ soit versé pour les années 2015, 2016 et 2017 pour notre appui financier à l'OPP pour le dîner de Noël annuel.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-235

b) **PARTENARIAT FINANCIER POUR LES DIVERSES ACTIVITÉS**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Un montant de 500 \$ soit versé pour les années 2015, 2016 et 2017 pour notre appui financier à l'OPP pour les diverses activités annuelles.

Adoptée à l'unanimité.

2014-12-236

29. **DEMANDE D'APPUI FINANCIER - COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-ABITIBI ÉCOLE DAGENAI**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QU' : Un montant de 50 \$ soit versé à l'école Dagenais pour notre appui financier pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité.

30. **Rapport des comités**

Le maire, Chaudé N. Morin, les conseillères Linda Morin, Laurie Soulard, Suzie Domingue et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leur comité respectif

31. **Questions diverses**

Aucune.

32. **Période de questions**

Monsieur Lucien Nicol demande des informations concernant les dérogations mineures. Monsieur le maire et la secrétaire-trésorière adjointe répondent à ces questionnements.

2014-12-237

33. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 55.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

Claude N. Morin
Maire